





Rennes, le 10 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire et mesures destinées à freiner la propagation du virus

Point de situation sanitaire à 17h

L'ARS Bretagne et les autres services de l'État assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

A ce jour, 81 cas de Coronavirus Covid-19 sont actuellement confirmés en Bretagne :

- **63 cas** (soit + 8) dans le Morbihan, qui présente la particularité d'une zone de circulation active du virus Des informations complémentaires seront diffusées par la préfecture du Morbihan en fin de journée.
- 7 cas (soit +2) dans le département du Finistère
- **11 cas** dans le département d'Ille-et-Vilaine.

En lien avec Santé Publique France, les investigations se poursuivent afin d'identifier les sujets contacts de proximité des cas confirmés (à cette heure, 62 enquêtes sur 81 sont actuellement terminées) et de prendre les mesures de gestion appropriée permettant de ralentir la propagation du virus.

Les mesures applicables pour freiner la propagation du virus

- Parution d'un décret le 9 mars 2020 qui détermine notamment les conditions dérogatoires de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes atteintes ou potentiellement infectées par le coronavirus. Le GCS esante-Bretagne est mobilisé afin d'accompagner les professionnels de santé pour mettre en place ces dispositifs: https://www.e-kermed.bzh/
- Publication des recommandations spécifiques aux professionnels de santé de ville selon qu'ils exercent ou non dans une zone cluster. Ces recommandations concernent également les transporteurs sanitaires. Elles sont consultables sur www.bretagne.ars-sante.fr
- A partir du mercredi 11 mars 2020, habilitation du Centre hospitalier de Quimper à effectuer les analyses biologiques d'un patient suspect COVID-19, ce qui permettra d'augmenter les capacités régionales de 90 examens par jour en plus de celles effectuées par les CHU de Rennes et Brest.
- Parution d'un arrêté ministériel le 9 mars 2020, interdisant tous les rassemblements de plus de 1 000 personnes, à l'extérieur et à l'intérieur, sauf pour les évènements indispensables à la continuité de la vie de la Nation. Un recensement est en cours pour arrêter très rapidement la typologie des évènements qui ne seront pas concernés par cette annulation.

- Diffusion d'une circulaire du ministre de l'Intérieur concernant des recommandations sur l'organisation physique des bureaux de vote pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars.
- Mises en place de mesures destinées à faciliter le vote par procuration des personnes malades ou confinées et des personnes vulnérables accueillies en hébergement collectif.

Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : **o 800 130 000**

En région Bretagne,

- une cellule régionale d'information au public (CIP) répond à tous les aspects non sanitaires (annulation ou maintien d'événements, questions des maires et des entreprises) du lundi au vendredi de 8h3o à 17h3o via la plateforme nationale : o 800 130 000
- pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS :
 0 800 350 017
- informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Porter un masque quand on est malade.



Des points d'information quotidiens seront diffusés par l'ARS Bretagne et les services de l'État pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.

Contacts presse:

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne: Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Académie de Rennes: Service communication – 02 23 21 73 18 – communication@ac-rennes.fr